

Appel à manifester

devant les bureaux parisiens de Rockwool 111 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS le vendredi 05 ianvier-24 à 14h.

Non à Rockwool, sponsor de guerre



Rockwool est une multinationale danoise spécialisée dans l'isolation thermique minérale avec une usine en France, dans le Puy-de-Dôme.

Rockwool souhaite construire un second site de production dans l'Aisne à Soissons. Mais elle rencontre depuis 2019 une forte opposition en raison des risques pour l'environnement et la santé de son mode de production et de ses produits. La préfecture a autorisé l'usine malgré des enquêtes publiques défavorables. Plusieurs recours juridiques freinent son installation.

Rockwool a été pointée du doigt au Danemark où la ville de Copenhague a voté le boycott de ses produits. En Ukraine, l'agence de lutte contre la corruption a classé Rockwool comme « sponsor international de guerre » pour avoir maintenu ses activités en Russie et soutenu le gouvernement russe dans la guerre contre l'Ukraine.

La Ligue des droits de l'Homme et l'association Stop Rock Wool appellent à manifester pour dénoncer les atteintes aux droits humains et le déni de démocratie le vendredi 05 janvier à 14h devant les bureaux parisiens de Rockwool.



Résumé du projet Rockwool à Soissons

La multinationale Rockwool, implantée dans une quarantaine dans pays de le monde, emploie plus de 11.000 salariés. En France, Rockwool produit sur le site de Saint-Eloy-les-Mines environ 300.000 tonnes par an de laine minérale pour le marché français et européen. Pour un second site de production français, Rockwool a choisi de s'implanter à Soissons dans une zone d'activités industrielles « *clés en main »* avec le soutien de l'agglomération du Grand Soissons, de la Région Hauts de France mais aussi des services de l'État.

Cependant, dès les premières annonces de ce projet fin 2018, des riverains se sont inquiétés **des risques pour l'environnement et la santé** de cette industrie, bientôt suivis par des associations dont la LDH, des professionnels de santé ou du bâtiment ainsi que par des élus. La mobilisation a été forte lors de l'enquête publique fin 2020 malgré les confinements. 84 % des 500 contributions de l'enquête publique étaient opposées au projet, ce qui a conduit le commissaire enquêteur a émettre un **avis défavorable**, fait rarissime.

Le préfet n'a pas daigné suivre cet avis et a donné une autorisation préfectorale en avril 2021. Celle-ci a été contestée en justice par deux associations, Picardie Nature et Sauvons Soissons. En s'appuyant sur la mobilisation citoyenne, **la commune de Courmelles a refusé le permis de construire**, refus attaqué par la préfecture et par Rockwool. La commune a finalement été contrainte d'accorder le permis de construire mais une des clauses oblige Rockwool à demander une dérogation d'espèces protégées. Clause contestée par le Préfet.

Les habitants, de mieux en mieux informés, ont manifesté à plusieurs reprises et rien que pour 2023, **2 manifestations dans Soissons ont réuni chacune 1.500 personnes**. Une pétition atteint près de 20.000 signatures. La commune de Courmelles a organisé une consultation citoyenne en mai 2023 dont le résultat est sans appel : 97 % des personnes exprimées sont opposées à ce projet.

Le tribunal administratif n'a pas tenu compte des arguments opposés et a confirmé l'arrêté préfectoral en juillet 2023 suite au complément d'études d'impact fourni par Rockwool en novembre 2023 et à une nouvelle consultation publique. Les travaux ont alors débuté.

En parallèle, le site devant être alimenté par une ligne électrique de 63.000 V. Une autre enquête publique portant sur l'utilité publique de la ligne RTE a été conduite durant l'été 2022 et la déclaration d'utilité publique est depuis contestée par les mêmes associations. Enfin, 6 communes se sont réunies pour attaquer le permis de construire. La situation est donc sous tension. L'industriel a sécurisé le site de construction pour éviter les intrusions ou les dégradations.

La section de la Ligue des droits de l'Homme du Pays Soissonnais s'est mobilisée dès début 2019 pour informer la population sur le contenu de ce projet, sur la nature des produits de cet industriel et sur les conditions de production. Elle a organisé des réunions publiques et des débats. Elle a participé à la création de l'association Stop Rock Wool, et a cherché à créer **les conditions d'un débat démocratique.** Un site internet dédié ¹ et les réseaux sociaux fournissent des informations détaillées sur ce sujet.

Le projet Rockwool touche de nombreux thèmes révélateurs des enjeux de notre époque avec la transition écologique, le revitalisation des territoires ou encore la responsabilité sociétale, avec en particulier le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Rockwool, sponsor de guerre

La Ligue des droits de l'Homme s'interroge sur les impacts sociétaux de la multinationale Rockwool. En effet, cette entreprise n'est pas suffisamment vigilante quant aux **effets de ses activités sur les droits humains**. Rockwool soutient la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Elle n'a jamais cessé ni réduit ses activités en Russie depuis février 2022. Elle a même intégré le club des grandes entreprises de Russie « Business Russia » engagées dans la campagne de soutien à l'effort de guerre en 2022 : #MblBMECTE.

Suite aux sanctions prises à son encontre en raison de l'utilisation de ses produits dans l'armée russe depuis 2014 et depuis l'invasion de l'Ukraine en février 2022, Rockwool International a soutenu dans un article du 1^{er} mars 2023 avoir « *complétement arrêté toute importation ou exportation de produits en laine de roche vers ou depuis la Russie, dans le respect de toutes les sanctions applicables* » ². Mais, en même temps, le président du conseil d'administration de Rockwool International, Thomas Kähler justifie le maintien de ses activités en Russie pour éviter qu'elles ne tombent dans de mauvaises mains : « *il ne serait pas avantageux pour l'Ukraine de transférer des valeurs comprises entre 722 et 877 Millions de dollars entre les mains de la Russie*. »³

Cependant, l'implication de Rockwool en soutien de l'armée russe et l'utilisation de ses produits dans la colonisation russe de l'Ukraine ont été démontrés ⁴. La ville de Copenhague a d'ailleurs voté pour le boycott des produits Rockwool le 04 mai 2023 ⁵.

En Ukraine, l'agence nationale de prévention de la corruption identifie en particulier 52 contrats pour 329 millions de roubles (8,3 Millions €) que Rockwool aurait passés avec le Ministère russe de la défense ⁶. **Ces faits ont conduit à inscrire Rockwool parmi une quarantaine de multinationales qualifiées de sponsors de guerre par le gouvernement ukrainien** ⁷. Le site internet War & sanctions donne la liste des multinationales impliquées dans le soutien au pouvoir russe et appelle à les boycotter ⁸. Parmi elles, se trouvent 4 entreprises françaises et Rockwool.

Rockwool possède en Russie quatre sites de production : Rockwool LLC (CA : 313 M \$), LLC Rockwool-Volga (CA : 54 M \$), LLC Rockwool-Sever (CA : 58 M \$), LLC Rockwool-Ural (CA : 25 M \$) pour un total reversé sous forme d'impôt en 2022 à l'État russe de 16 M \$ 9.

 $^{2 \}qquad \underline{\text{https://www.rockwool.com/group/about-us/news/2022/rockwool-reaction-to-danish-business-authority-letter-regarding-activities-in-russia/} \\$

³ https://www.globalinsulation.com/news/itemlist/tag/Russia

⁴ Cet engagement se traduit concrètement par l'utilisation des produits Rockwool dans la reconstruction coloniale de la ville de Mariupol. Cette ville-martyre qui a perdu avec la guerre 80 % de ses 450 000 habitants est aujourd'hui l'objet d'un plan de requalification urbaine mené par les occupants russes. Les entreprises russes démolissent les immeubles impactés pour reconstruire de nouveaux quartiers de logements dont les premiers ont été livrés en décembre 2022. Sur les photos et vidéos de promotion et les reportages, les produits Rockwool apparaissent nettement, preuve que cette entreprise ne s'est pas contentée de maintenir ses activités industrielles mais participent activement à la colonisation des territoires ukrainiens de l'Est. Voir https://stoprockwool.wordpress.com/2023/01/23/ukraine-presence-de-rockwool-a-mariupol/

⁵ https://stoprockwool.wordpress.com/2023/05/08/la-ville-de-copenhague-vote-le-boycott-de-rockwool/

⁶ https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/ukraine-govt-names-rockwool-intl-war-sponsor-over-continued-supply-of-materials-to-russian-state-institutions-including-ministry-of-defence/

⁷ La liste complète à jour en consultable ici : https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/ukraine-govt-adds-intl-companies-to-war-sponsors-list-due-to-continued-operations-in-russia/. Voir également : https://sanctions.nazk.gov.ua/en/boycott/ on y retrouve aussi Knauf ou Leroy-Merlin parmi les acteurs du bâtiment

⁸ La liste complète à jour en consultable ici : https://sanctions.nazk.gov.ua/en/boycott/ on y retrouve aussi Knauf ou Leroy-Merlin parmi les acteurs du bâtiment

⁹ https://sanctions.nazk.gov.ua/en/boycott/1024/

Des sanctions contre Rockwool

Mais, le président ukrainien Volodimir Zelenski en fait la demande avec insistance : « *les entreprises présentes sur le marché de la Fédération de Russie doivent partir. Si possible, elles devraient partir pour toujours.* » **Une taxe de guerre** a été décidée par le gouvernement ukrainien et pourrait affecter la branche ukrainienne de Rockwool à hauteur de 3,35 Millions d'euros. ¹⁰

Le président russe Vladimir Poutine a aussi voté une taxe de guerre applicable aux multinationales. Selon le Business & human rights resource centre, **Rockwool aurait déjà versé 16 M € en 2022 à l'État russe** (selon le détail ci-dessus) ¹¹.

Ce montant est curieusement similaire au montant cumulé des aides publiques auxquelles prétend Rockwool pour l'installation de son usine à Soissons.

Le devoir de vigilance

Les multinationales considérées comme sponsors de guerre par l'Ukraine ont manqué à leur devoir de vigilance. Rockwool International, avec 11.000 salariés dans le monde, avec sa filiale Rockwool France, se doit de mettre en place un plan de vigilance en application de la loi française de 2017 pour identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales résultant de ses activités ¹².

La Commision Européenne a adopté une proposition de directive en février 2022 qui est à l'étude en ce moment pour une loi européenne sur le devoir de vigilance des entreprises ¹³.

L'implication de Rockwool en Russie devrait mettre un coup d'arrêt à son expansion sur le territoire français car cela démontre à la fois que cette multinationale se moque des populations affectées par ses activités et ne renonce à aucune occasion de développement des profits pour ses actionnaires.

Nous devons exiger que Rockwool cesse ses activités en Russie et en Ukraine occupée.

Mais nous pouvons faire mieux encore en promouvant les modes industriels respectueux de l'environnement qui ne consomment pas d'énergie avec la production de matériaux isolants biosourcés pour la construction. C'est de cette manière que la réindustrialisation sera verte, éthique et créatrice d'emplois non délocalisables.

LDH Pays Soissonnais, Stop Rock Wool,

contact: Yannick Champain 06 82 39 73 59

 $^{10 \}quad https://energywatch.com/EnergyNews/Policy__Trading/article16434222.ece$

¹¹ https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/russia-rockwool-paid-millions-in-taxes-in-2022-now-obliged-to-pay-tax-on-excessive-revenue-allegedly-earmarked-for-war-in-ukraine/

¹² Loi de 2017 sur le devoir de vigilance : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034290626/

¹³ https://www.economie.gouv.fr/dae/devoir-de-vigilance-des-entreprises-la-commission-europeenne-adopte-une-proposition-de